



**MAIRIE
DE
LA FORCE**
Dordogne

La Force, le 23 février 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2022 – 18h30
Espace Socio Culturel
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
(Extrait du registre des délibérations)

Étaient présents : M. Serge PRADIER, Mmes Christine ROMAN, Céline BRACCO, Dorothée WALLART, Christelle DURO DION, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Catherine GUILLAUMEAU, Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU, Didier ALLARD, Alain GENOT, Michel HOUDUSSE, Gérard JARRY, Jean Charles GOUEDARD, Anne-Sophie COLPIN, Bernard GIBOUIN, Nathalie DESSENA, Serge DUPOIRIEUX, Muriel MARCON, Serge CALME

Absents excusés : Patricia DELBERT (procuration à C.ROMAN) , Amandine GUINOT (procuration à D.ALLARD), Jérôme CHENE (procuration à N.MONTAGNEY).

Absent :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Michel HOUDUSSE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale et d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier, en date du 09/02/2022, Madame Geneviève Averseng l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 09/02/2022. Il note également la démission par courrier en date du 11/02/2022, de Monsieur Philippe Fonvieille, conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, ces démissions sont définitives et Monsieur le préfet de la Dordogne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral :

-Mme Deffreix suivant immédiatement sur la liste « Ensemble pour La Force » dont faisait partie Madame Geneviève Averseng lors des dernières élections municipales devient conseillère municipale, et démissionne également en date du 14 février 2022.

Mme Albo suivante sur la même liste démissionne le 17 février 2022. **Mme Guillaumeau Catherine** est donc conseillère municipale à compter du 17 février 2022.

-Monsieur Charlie Maas suivant immédiat sur la liste « Ensemble pour La Force » dont faisait partie Monsieur Philippe Fonvieille lors des dernières élections municipales, est appelé à être conseiller municipal. Considérant l'inéligibilité de Monsieur Maas au sens de l'article L18 du Code électoral, ce dernier sera remplacé par **M. Dupoirieux Serge**.

Monsieur le Maire leur souhaite les bienvenus au nom de l'ensemble du conseil municipal.

I-DELIBERATIONS

1-Budget :

-Délibération 2022 005 : Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire, présente le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le trésorier. Celui-ci retrace exactement les dépenses et les recettes figurant au compte administratif 2021.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 337 043,99	2 170 913,63	3 507 957,62
Titres de recettes émis (b)	410 810,04	2 137 296,52	2 548 106,56
Réductions de titres (c)		3 983,41	3 983,41
Recettes nettes (d = b - c)	410 810,04	2 133 313,11	2 544 123,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 337 043,99	2 170 913,63	3 507 957,62
Mandats émis (f)	834 489,38	1 943 524,39	2 778 013,77
Annulations de mandats (g)	58 760,63	76 167,77	134 928,40
Dépenses nettes (h = f - g)	775 728,75	1 867 356,62	2 643 085,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		265 956,49	
(h - d) Déficit	364 918,71		98 962,22

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	650 024,99		-364 918,71		285 106,28
Fonctionnement	334 157,63	190 500,00	265 956,49		409 614,12
TOTAL I	984 182,62	190 500,00	-98 962,22		694 720,40
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	984 182,62	190 500,00	-98 962,22		694 720,40

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du trésorier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

-Délibération 2022 006 : Compte administratif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Christine ROMAN, première adjointe, **a été désignée pour présider** la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Le compte administratif est présenté comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 867 356.62	2 133 313.11
	Section d'investissement	775 728.75	410 810.04
Résultat de l'exercice 2021		-98 962.22	
Restes à réaliser	Section d'investissement	8327.00	290 954.00
Report de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		143 657.63
	Section d'investissement		650 024.99
Résultat de clôture 2021		694 720.40	

Madame Christine Roman demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte administratif 2021.

Monsieur le Maire, ordonnateur, se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

-Délibération 2022 007 : Emprunts (décision et autorisation)

Les travaux de rénovation des sanitaires de l'école et des appartements aux Giralds nécessitent de souscrire un emprunt de 55 000 euros sur 10 ans et un prêt relais de 80 000 euros sur 2 ans, permettant de couvrir les dépenses en attente des versements des subventions.

A cet effet, quatre organismes bancaires ont été sollicités pour faire des offres.

Après avoir pris connaissance des offres de financements et des conditions générales, celle du Crédit Agricole a été retenue :

Emprunt de 55000 euros (durée : 10 ans)

	Crédit Agricole
Taux	0,89%
Échéance Annuelle	5 772,80 €
Intérêts	2 728,03 €
Total	57 728,03 €
Frais de dossier	200

Prêt relais 80000 (Durée : 2 ans)

	Crédit Agricole
Taux	0,54%
Échéance Annuelle	432,00 €
Intérêts	864,00 €
Total	80864
Frais de dossier	200

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ces deux contrats de prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

2-Ressources humaines :

-Délibération 2022 008 : IFSE ingénieurs /modification

Monsieur le Maire explique qu'une délibération a été prise le 30 novembre 2021 sous le n° 2021 065 selon les termes suivants :

« Monsieur le Maire explique qu'une délibération (n° 2020 061 du 1^{er} décembre 2020) a été prise selon le décret n° 2020-182 du 7 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale.

Ce dernier modifiait le décret n° 91-875 du 6 septembre et a permis de mettre en place dès le 1^{er} mars 2020 des équivalences provisoires afin d'étendre le dispositif de l'IFSE et du CIA au cadre d'emploi des ingénieurs et ingénieurs principaux

Cette mesure étant provisoire, il convient aujourd'hui, selon le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et l'arrêté du 5 novembre 2021 de mettre à jour les montants plafonds correspondant à ce cadre d'emplois ».

Et selon le tableau suivant :

« Part IFSE (part fonctionnelle) : Il faut retenir les mêmes modalités d'attribution définies dans la délibération n°2017-052 du 2 novembre 2017.

Le Maire propose de fixer le groupe et le montant de référence du cadre d'emploi d'ingénieur principal de la manière suivante et de l'intégrer au tableau déjà existant » :

Catégorie A :

GROUPE	Fonctions	Montant plafond annuel 2020	Montant plafond annuel à partir du 1/12/2021	
A G2	Ingénieur principal, Direction et Direction adjointe, Gestion des RH, Encadrement et pilotage	32 130€	46 920 €	

Suite à un contrôle de légalité, il convient de modifier le groupe auquel appartient l'agent concerné, il propose le tableau suivant :

Catégorie A :

GROUPE	Fonctions	Montant plafond annuel 2020	Montant plafond annuel à partir du 1/12/2021	
A G1	Ingénieur principal	32 130€	46 920 €	

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

3-Administration Générale :

-Délibération 2022 009 : Convention 30 millions d'amis/Stérilisation des chats

Une convention entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis a été signée en 2021 pour organiser une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette opération de 2021 a été menée pour 15 chats.

La Fondation 30 Millions d'Amis propose par le biais d'une convention annuelle, de prendre en charge 50% des frais de stérilisation.

La convention n'est pas reconduite tacitement, il est donc nécessaire d'en établir une nouvelle pour 2022.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

A l'unanimité

A la majorité

Pour :

Contre :

Abstentions :

4-Institution et vie politique :

-Délibération 2022 010 : Modification de la composition des commissions

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de **deux membres** du conseil municipal, il convient de reprendre la délibération n° 2020 019 du 5 juin 2020 et la délibération n°2021 033 du 6 avril 2021, dont l'objet portait sur la création et la constitution des commissions municipales.

De fait, les démissionnaires ne sont plus dans les commissions auxquelles ils participaient et il convient d'y intégrer les personnes qui les remplacent.

Monsieur le Maire propose de modifier les commissions comme suit :

- **Commission : « ACTION SOCIALE – LOGEMENT »**
 - o Adjointe au Maire : Christine ROMAN
 - o Conseillère Municipale déléguée : Anne Sophie COLPIN
 - o Conseillère Municipale déléguée : Dorothee WALLART
 - o Membre : Catherine GUILLAUMEAU
 - o Membre : Mme Nathalie DESSENA
 - o Membre : Mme Christelle DURO-DION
 - o Membre : M. Bernard GIBOUIN
 - o Membre : M. Jérôme CHENE

- **Commission « TRAVAUX-ENVIRONNEMENT-URBANISME – PROJETS »**
 - o Adjoint au Maire : Didier ALLARD
 - o Conseiller Municipal délégué : Alain GENOT
 - o Membre : M. Gérard JARRY
 - o Membre : M. Michel HOUDUSSE
 - o Membre : Mme Patricia DELBERT
 - o Membre : Mme Dorothee WALLART
 - o Membre : M. Serge CALME

- **Commission « EDUCATION – PERISCOLAIRE – RESTAURATION »**
 - o Adjointe au Maire : Céline BRACCO
 - o Conseiller Municipal délégué : Julien CONDEAU
 - o Membre : M. Jean-Charles GOUEDARD
 - o Membre : Mme Christelle DURO-DION
 - o Membre : M. Jérôme CHENE

- Membre : Mme Amandine GUINOT

- **Commission « BUDGET »**

- Adjoint au Maire : Nicolas MONTAGNEY
- Membre : Serge DUPOIRIEUX
- Membre : Mme Anne-Sophie COLPIN
- Membre : Mme Christine ROMAN
- Membre : M. Didier ALLARD

- **Commission « VIE ASSOCIATIVE – CULTURE »**

- Adjointe au Maire : Patricia DELBERT
- Membre : Mme Geneviève LASSEGUE LESFARGUES
- Membre : Mme Amandine GUINOT
- Membre : Mme Muriel MARCON
- Membre : Mme Christine ROMAN
- Membre : M.Serge CALME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération :

X A l'unanimité

A la majorité

Pour :

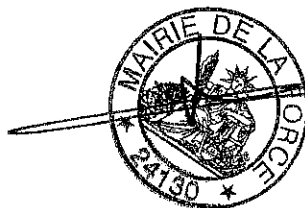
Contre :

Abstentions :

II-INFORMATIONS DU MAIRE

Informations diverses

Fin de la séance 20h30



Le Maire,

Serge PRADIER